

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 10 MAI 2016**

L'an **deux mille seize**, le **dix mai** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2016.

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE M. Benoît PUAUD Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

**Absents ou excusés** : M. Tristan de la RIVIERE (pouvoir à Sylvie PANCHOUT).

Monsieur Christophe MIQUEU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé ainsi que l'ajout de différents points supplémentaires :

4/ Personnel : recrutement agent technique CUI

5/ Questions diverses : modification tarifaire « convention d'occupation du domaine public »

Le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, valide l'ordre du jour et l'ajout des points complémentaires.

**1 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF « ROUSSILLON »**

- Plan de financement et demande de subventions – **délibération-2016-05-01**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de création d'un système d'assainissement performant au sein du village de Roussillon afin de réduire l'impact sur le milieu naturel (zone Natura 2000). Ce secteur a été, depuis plus de 20 ans, successivement classé en « futur collectif » dans les différents schémas directeur d'assainissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel pour la création du réseau et du système d'assainissement collectif communal sur le secteur « Roussillon » afin de déposer rapidement les dossiers de demandes de subventions :

<b>Création réseau et système d' AC : Roussillon</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Coût HT</b>			
<b>Travaux</b>			
Création du réseau		105 000.00 €	
Création du système de traitement		40 000.00 €	
<b>Prestation intellectuelle</b>			
AMO : étude de faisabilité et dossier réglementaire (ALIOS - AMODIAG - C3E)	Forfait	15 708.00 €	
Maîtrise d'œuvre (AMODIAG)	2.90%	4 205.00 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>		<b>164 913.00 €</b>	
Conseil Départemental 33- Taux 15% (plafond 10 00 0€/branchement)		15.00%	24 736.95 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne - Taux 25%		25.00%	41 228.25 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>65 965.20 €</b>
TVA (20% du montant HT)		20.00%	32 982.60 €
Commune (autofinancement, emprunt, crédit de TVA)			131 930.40 €
<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>		<b>197 895.60 €</b>	<b>197 895.60 €</b>

Madame LAWThER précise qu'un groupe de travail, constitué de membres des commissions FAVAT et DDOC, étudie depuis plusieurs mois ce dossier et qu'une prochaine réunion d'arbitrage technique (plan du réseau) est programmée le 18/05/2016. Cette demande de subvention permet à la commune de « prendre acte » et de déposer nos demandes rapidement afin d'obtenir un maximum de soutien de nos partenaires habituels.

Monsieur MIQUEU rappelle que le groupe « Sauveterre pour tous » soutient ce dossier et votera ce plan de financement.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour adopte, le plan de financement pour la création du réseau et système d'assainissement collectif communal sur le secteur de « Roussillon » et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de nos différents partenaires (Conseil Départemental de la Gironde, Agence de l'Eau Adour-Garonne...).

## **2 - SDCI : arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion-extension (EPCI)**

### ***Délibération 2016-05-02***

Monsieur le Maire présente l'arrêté de projet de périmètre de fusion/extension, transmis par Monsieur le Préfet, des Communautés de Communes (CdC) du Sauveterrois et du canton de Targon élargie à la commune de Saint-Laurent-du-Bois (actuellement membre de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens).

Le projet de nouveau périmètre porterait à 52 le nombre des communes membres de cette CdC. Ce nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) serait créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les différents conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que dans le projet initial du Préfet, la CdC du Sauveterrois (10 000 habitants sur 32 communes aujourd'hui) n'était pas contrainte d'évoluer car sa faible densité (par rapport à la moyenne nationale) l'exonérait de l'obligation de disposer d'au moins 15 000 habitants, seuil qui sera désormais en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les EPCI.

Il explique les débats et résultats des votes sur ce même projet en Conseil communautaire de la CdC du Sauveterrois :

- rattachement de la commune de Saint-Laurent-du-Bois : unanimité
- fusion avec la CdC du canton de Targon : 28 « pour » et 18 « contre »

Monsieur Ch. MIQUEU explique qu'il a voté contre cette fusion en conseil communautaire et estime que pour stabiliser la communauté de communes existante et toute jeune, il était préférable de rester à la composition actuelle (32 communes) ce qui était permis par le législateur via une dérogation. En cohérence avec ce point de vue, le groupe « Sauveterre pour tous » votera contre ce projet en conseil municipal. Il rappelle que lors des discussions informelles sur ce sujet en conseil municipal, c'est bien ce statut dérogatoire qui faisait l'unanimité entre majorité et opposition.

Monsieur Ch. MIQUEU regrette que cette fusion s'effectue sans réflexion, ni projet commun, ni consultation de la population. Il précise que ces 52 communes n'ont pas d'identité commune antérieure et que cette nouvelle structure ne sera plus à taille humaine.

Monsieur le Maire explique que la réflexion de Monsieur MIQUEU était au cœur des débats de la CdC. La question était : « restons nous seuls comme la dérogation nous le permet, avec la création à nos portes d'une énormes CdC qui irait de Frontenac à Podensac. Ou bien fusionnons-nous avec nos voisins de la CdC de Targon dont la moitié des communes sont dans le bassin de vie de Sauveterre ? ».

Il ajoute : « La création de cette nouvelle CdC renforcée (plus de 17 000 habitants) permettra de mieux défendre le monde rural au cœur de l'Entre-Deux-Mers. Il précise que si la dérogation possible du nombre d'habitants avait été supprimée par la suite, notre territoire aurait été rattaché à un pôle urbain (La Réole, Castillon...) et que cette fusion devrait nous permettre une stabilité géographique et institutionnelle pour les prochaines années afin de pouvoir développer ce territoire rural ».

Madame M.J LAWThER signale que la fusion de ces deux communautés rééquilibre l'ensemble du territoire et permet de recentrer la commune de Sauveterre au cœur d'une CdC plus importante.

Monsieur Miqueu indique qu'il ne croit pas à la stabilité artificielle d'une telle entité, et ajoute que cette logique du grossissement perpétuel a pour caractéristique de ne jamais s'arrêter. Le problème risque donc de se poser à nouveau dans quelques mois comme il s'était déjà posé il y a quelques mois.

Monsieur le Maire indique que cette nouvelle CdC permettra aux communes de l'Entre-Deux-Mers de se rééquilibrer avec une cohérence territoriale. Sauveterre se retrouve ville-centre et siège de la CdC dans la nouvelle entité. Les territoires du Sauveterrois et du canton de Targon sont assez semblables avec des problématiques et caractéristiques communes : ruralité, vignoble... De plus, les compétences des deux CdC actuelles sont quasi identiques (sauf pour la voirie) et les équipements (sportifs, culturels...) sont complémentaires.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre contre (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), approuve le projet préfectoral de fusion et le nouveau périmètre de la CdC.

### **3 – COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet de création d'une commune nouvelle et précise que toutes les communes (9) du secteur scolaire de Sauveterre-de-Guyenne ont été interrogées sur le principe de création d'une commune nouvelle.

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu entre les Maires le 29/03/2016, puis le 19/04/2016 entre les deux conseils municipaux des deux communes intéressées (Sauveterre-de-Guyenne et Saint-Martin-du-Puy) pour créer une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec prise des délibérations avant le 31/06/2016, pour bénéficier de l'annulation de la baisse des dotations de l'Etat sur les 3 prochaines années (2017-2019).

Monsieur le Maire indique que les votes de ce soir vont porter sur l'opportunité, ou non, de créer une commune nouvelle (question n°1) puis sur le mode de décision et de concertation avec la population (question n°2).

Monsieur Christophe MIQUEU propose d'inverser l'ordre de présentation des deux questions. Il précise que son groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur le nouveau territoire de la commune et sur cette création d'une commune nouvelle. Changer le périmètre de la commune est une décision lourde de conséquences et ne peut se décider dans l'entre-soi du conseil municipal. C'est l'ensemble de la population qui doit s'approprier un tel débat. Le groupe « Sauveterre pour tous » ne s'estime pas légitime pour se prononcer, au nom des 45% d'électeurs qu'il représente, sur un tel projet car ses membres n'ont pas été élus pour ça et que les débats des élections municipales de 2014 n'ont absolument pas porté sur cette question. Le groupe souhaiterait donc qu'un référendum soit organisé sur ce projet d'envergure afin que l'ensemble des électeurs (1 400 personnes environ) puissent se prononcer et non pas seulement les conseillers municipaux (19 personnes).

Monsieur le Maire rappelle que le législateur ne nous pose pas la question de savoir si nous sommes légitimes sur le genre de question car il est stipulé dans la loi que ce choix est du ressort du conseil municipal. La légitimité des conseillers municipaux, qui représentent la population, n'est donc pas en question, seules les modalités de communication et de concertation (courrier, réunion publique, référendum...) avec la population peuvent effectivement être discutées.

Il précise en outre que les conseillers communautaires et conseillers municipaux sont légitimes pour statuer sur les évolutions des Communautés de Communes et que la population n'a pas été consultée sur ces projets. La population n'a pas non plus été consultée sur les fusions des régions au 01/01/2016.

Monsieur Miqueu souligne que cela est fort regrettable.

Monsieur le Maire indique qu'il croit en la démocratie représentative et que c'est le rôle d'un conseil municipal élu pour 6 ans. Il précise que « lorsque les citoyens réclament plus de démocratie participative (référendum...) c'est un signe que la démocratie représentative, exercée par les élus, ne fonctionne pas bien ».

Enfin, il indique que la réforme territoriale n'était pas explicitée dans le projet présidentiel du Président de la République et n'était pas connue au moment des élections municipales. Aucune liste ne s'est donc prononcée (« pour » ou « contre ») sur ces sujets pendant la campagne de 2014.

Madame M-J LAWThER s'estime tout à fait légitime de voter sur le projet tout comme sur les précédentes questions (fusions des CdC) car elle, comme les 18 autres conseillers municipaux, représentent les sauveterriens au sein de cette assemblée.

Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN rejoint la position du groupe de Monsieur Christophe MIQUEU et ne s'estime pas légitime, à titre personnel, pour prendre une telle décision au nom des habitants.

Devant le désaccord sur le fond du projet, Monsieur le Maire propose de décider sur la procédure à adopter pour poser l'ordre des questions, à savoir :

1<sup>ère</sup> procédure (sa proposition validée avec les adjoints) : vote sur l'opportunité de création d'une commune nouvelle (Q° 1), et si oui, sur l'opportunité d'un référendum en amont de la décision du Conseil Municipal (Q° 2)

2<sup>ème</sup> procédure (proposition de Monsieur Miqueu) : vote sur l'opportunité d'un référendum en amont de la décision du Conseil Municipal (Q°1), puis vote sur l'opportunité de création d'une commune nouvelle (Q° 2)

Le conseil municipal décide, à quinze voix de lancer la 1<sup>ère</sup> procédure, contre quatre voix (Ch. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, Ch. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET) pour la 2<sup>ème</sup> procédure.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit uniquement ce soir d'un vote de principe sur ce projet et que la commune de Saint-Martin-du-Puy doit donner aussi son avis sur ce projet lors de son Conseil Municipal qui se réunit en même temps.

Monsieur le Maire explique que la création de cette commune nouvelle a pour objectif de renforcer le territoire et d'affirmer le dynamisme et le développement possible des zones rurales éloignées des centres urbains métropolitains. En créant des pôles ruraux important l'enjeu est de se protéger d'une annexion à un pôle urbain. Car il y a, ajoute-t-il, dans les administrations françaises, des personnes qui ne jugent les territoires que par leur nombre d'habitants.

Monsieur Christophe MIQUEU au nom de son groupe demande une interruption de séance de 10 minutes (21h40 - 21h 50).

A la reprise des débats, Monsieur Christophe MIQUEU et son groupe (4 conseillers municipaux d'opposition) précisent qu'ils ne prendront pas part au 1<sup>er</sup> vote (Q°1) car les questions n'ont pas été inversées comme ils l'avaient demandé et que la question des modalités de décision collective sur un tel sujet est aux yeux de son groupe prioritaires.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret afin de permettre à chaque conseiller municipal de se prononcer librement.

Q°1 : Opportunité de création d'une commune nouvelle :  
Pour : quatorze voix (93%)  
Contre : une voix (7%)

Q°2 : Opportunité d'un référendum en amont de la décision du Conseil Municipal :  
Avec référendum : huit voix (42%)  
Sans référendum : onze voix (58%)

Monsieur le Maire annonce qu'un contact sera pris dès le lendemain avec la commune de Saint-Martin-du-Puy pour avoir connaissance de leur décision et envisager la suite du projet.

#### **4 – PERSONNEL**

- Recrutement agent CUI – **délibération 2016-05-03**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de recrutement de personnel au sein du service technique dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) suite au départ récent d'un agent en fin de contrat.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent polyvalent dans le cadre d'un CUI d'une durée de 6 mois et pour un service hebdomadaire de 20 heures. Ce contrat pourra être renouvelé (5 ans maximum). L'aide de l'Etat serait de 80 % du taux horaire du Smic brut à hauteur de 20 heures hebdomadaire.

Cet agent est recruté en qualité d'agent technique polyvalent et est chargé des missions suivantes : l'entretien de voirie (balayage, nettoyage des abords), l'entretien des espaces verts communaux et des petits travaux et missions dans l'intérêt du service

Après échanges de vues, le Conseil municipal donne son accord, par dix-neuf voix pour, et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure pour ce recrutement.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- Annuaire du conseil municipal

Madame Marie-José LAWThER demande que chaque conseiller prenne connaissance du tableau de répartition du conseil municipal (commissions, syndicats, CdC...) et d'y apporter les éventuelles modifications nécessaires auprès de la mairie.

- Modification de l'antenne relais «Orange »

Monsieur Laurent SAUTS signale que des perturbations pourront avoir lieu en juin 2016 sur le réseau « orange » en raison des travaux qui vont être entrepris sur l'antenne du château d'eau pour la réception de la 4G par cet opérateur à partir de l'été 2016.

- Modification tarifaire « convention d'occupation du domaine public » **Délibération-2016-05-04**

Monsieur Laurent SAUTS rappelle la convention signée avec la SARL Domaine du Mayne pour l'installation de son véhicule de restauration rapide (baraque à frites) sur le domaine public de la commune pour 250 € mensuel.

Monsieur Laurent SAUTS propose de revoir à la baisse la tarification mensuelle de cet emplacement, en raison de la basse saison (3 mois d'inactivité annuelle environ) et des difficultés financières rencontrées par la société. Il propose un loyer réduit à 9/12<sup>ème</sup> soit 187€50 pour tenir compte de 3 mois de morte saison. Il suggère même de descendre plus bas.

Monsieur Christian BONNEAU propose d'arrondir le loyer mensuel à 150€.

Après échanges de vues, le Conseil municipal donne son accord, par dix-neuf voix pour, pour modifier la tarification de cet emplacement à 150 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

- Remerciements à la collectivité

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) remercie la municipalité pour le prêt d'une salle pour leur dernière réunion visant à mobiliser la ressource forestière sur le territoire.

Le CAC (Comité d'Animation Culturelle) remerciement la commune pour son soutien à la fête des vins.

## **AGENDA**

<b>Mai 2016</b>	
du 03 au 19/05	Enquête publique : cession de chemins ruraux
13/05	Cinéma « Le 13 <sup>ème</sup> jour » (salle des fêtes – 20h30)
14/05	28ème tour des Ecureuils (course cycliste)
20/05	Assemblée Générale de l'AS Sauveterrienne (20h30 – mairie)
23/05	Portes ouvertes Judo club Sauveterrien (20h – dojo)
28/05	Inaugurations (Atelier-Garage + Cabinet Médical Communal)
28/05	Portes ouvertes Judo club Sauveterrien (17h – dojo)
28/05	Fête des mères (18h - petite halle)
28/05	Fête de la Cave coopérative « Sauveterre-Blasimon »
28/05	Théâtre « Une semaine de plus » - 21h - salle culturelle (Bonard)
<b>Juin 2016</b>	

CONSEIL MUNICIPAL de SAUVETERRE DE GUYENNE - Séance du 10 mai 2016

11/06	Kermesse école maternelle
11/06	Fête de la musique
13/06	Conseil Municipal (20h30)
18/06	Fête du foot (AS Sauveterre)
du 20 au 26/06	Semaine commerciale ACAS
29/06	Collecte de sang EFS de 16h à 19h salle des fêtes (rue St Romain)
<b>Juillet 2016</b>	
01/07	Kermesse école élémentaire
01/07	Repas communal (élus, agents) (20h30 – stade J. BARRIERE)
05/07	1 <sup>er</sup> Diner et Soirée en bastide
14/07	Fête nationale
18/07	Conseil Municipal (20h30)
du 29 au 31/07	Sauveterre fête ses vins 2016
<b>Août 2016</b>	
09/08	2 <sup>ème</sup> Diner et Soirée en bastide
du 10/08 au 18/08	Voyage à Hadchit (Liban) – comité de jumelage
24/08	Collecte de sang EFS de 16h à 19h salle des fêtes (rue St Romain)
<b>Septembre 2016</b>	
du 02 au 04/09	Festival « Ouvre la voix » 2016
13/09	3 <sup>ème</sup> Diner et Soirée en bastide
18/09	Brocante et journée du patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.